



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 octobre 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

EST ABSENTE

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)
-----------------------	---------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Les petits gestes rendent nos actions puissantes

Il y a 100 ans, une personne était mature avant d'avoir atteint la vingtaine. Un demi-siècle plus tard, il fallait attendre d'avoir 20 ans pour être considéré mature et même 21 ans au sens de la loi pour être libre et responsable.

Aujourd'hui, même si 18 ans est devenu au Québec l'âge légal de la majorité, force est de constater que l'autonomie complète n'est pas l'apanage de nos jeunes adultes. Avant même d'avoir terminé leurs études, le coût de la vie les frappe en plein visage et la perspective des emplois précaires n'a rien pour les rassurer. Ils ont encore des croûtes à manger!

Cette année, se sont succédés les cinq ans des expositions du collectif d'artistes Le Temps... Nous, du festival Songes d'été et des 1 001 Visages, les 20 ans des Jardins du précambrien, les 40 ans de l'Atelier de l'Île et du Journal Ski-se-Dit sans oublier les trois ans des Contes maltés, les 12 ans de LézArts loco et les 27 ans des 1001 Pots.

Cette succession sans précédent d'anniversaires dans notre monde culturel nous fait réaliser que, pour tout ce beau monde, l'autonomie complète n'est pas pour demain. C'est un peu comme pour nos jeunes adultes de 2015. Les défis de notre millénaire demandent beaucoup de résilience et de persévérance. Ils ont besoin d'aide, d'encouragement, de soutien, d'amour et... d'argent.

Nos commerces qui célèbrent aussi avec fierté des anniversaires et des événements à grands renforts de spéciaux, de ballons et de publicité, ou se relocalisant pour mieux servir, sont dans la même situation. Rien n'est jamais gagné.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Le conseil a compris que la maturité et l'indépendance sont longues à acquérir, que la concurrence et le manque vital d'argent ne fragilisent la santé et la croissance harmonieuse et c'est pourquoi nous faisons de notre mieux pour pallier au manque de ressources financières des organismes culturels. Récemment, dans La Presse, Luc Boulanger titrait son éditorial « En culture, l'argent est tabou ». Et au cœur de son texte, il écrit : « Toutefois, si le financement public est essentiel pour soutenir la culture, il a ses limites. D'où la nécessité d'aller voir ailleurs. »

Le mécénat du monde des affaires et des particuliers est encore loin de faire partie de nos mœurs. Avant de trouver leur vitesse de croisière, nos organismes se démènent sur des sables mouvants, ce qui freine nécessairement la croissance et l'atteinte de la stabilité tant recherchée. Nos mécènes locaux sont sollicités de toutes parts, bien plus souvent qu'à leur tour, parce qu'ils ne sont pas nombreux et les besoins croissent de façon exponentielle.

Espérons que les divers paliers de gouvernements ainsi que l'évolution du mécénat à plus grande échelle permettront bientôt d'offrir des assises solides à nos instances culturelles matures ou en voie de maturité. À chaque fois que nous participons comme citoyens aux événements bénéfiques, nous posons un jalon pour aider à continuer de faire rayonner notre village et nos créateurs. À chaque fois que nous achetons dans notre village et que nous fréquentons nos restaurants, nous contribuons à notre essor économique. Ce sont nos petits gestes qui préservent notre monde. En ce début de saison plus tranquille du point de vue touristique, ils n'en sont que plus nécessaires!

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

15-10-399 - 3.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

15-10-400 - 3.2

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

15-10-401 - 4.1

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS

ATTENDU QUE la convention collective avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique pour les employés cols bleus de la Municipalité du Village de Val-David est échue depuis le 31 août 2015;

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3645, pour le renouvellement de la convention collective des employés cols bleus de la Municipalité et ce, pour les années 2015 à 2019.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil entérine la convention collective intervenue entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3645, pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er septembre 2015 au 31 août 2019;

QUE le conseil autorise la mairesse, Madame Nicole Davidson, ou en cas d'absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Bernard Généreux, à signer la convention collective, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David.

ADOPTÉE

15-10-402 - 4.2

NOMINATION - DIRECTEUR DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE PAR INTÉRIM

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les opérations administratives courantes reliées à la fonction de directeur du service Loisirs et culture;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, relativement à la désignation de Monsieur Guillaume Beauregard à titre de directeur du service Loisirs et culture par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil désigne Monsieur Guillaume Beauregard à titre de directeur du service Loisirs et culture par intérim, selon l'échelon 1 de la grille salariale des postes cadres présentement en vigueur, rétroactivement en date du 10 septembre 2015 et ce, jusqu'au 2 novembre 2015;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-403 - 4.3

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE SURNUMÉRAIRE - RESPONSABLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU que le responsable des activités sportives et récréatives occupe le poste de directeur du service Loisirs et culture par intérim;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les opérations reliées à la fonction de responsable des activités sportives et récréatives;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Guillaume Beauregard du service Loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil entérine l'embauche de Madame Daphnée Cyr à titre de responsable des activités sportives et récréatives, à titre surnuméraire, échelon 5, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des cols blancs présentement en vigueur, rétroactivement en date du 21 septembre 2015 et ce, jusqu'au 2 novembre 2015;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-404 - 4.4

OCTROI DE MANDAT - REMPLACEMENT TEMPORAIRE CONTRACTUEL - DIRECTEUR DE LA TRÉSORERIE

ATTENDU l'absence temporaire du directeur de la Trésorerie;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les opérations administratives reliés à la fonction de directeur de la Trésorerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil mandate Madame Sylvie Ferron, à titre de contractuelle, pour occuper les fonctions de directeur de la Trésorerie, et ce, jusqu'au 20 octobre 2015;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure une entente de service à intervenir entre Madame Sylvie Ferron et la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-405 - 4.5

SUBVENTION - FORMATION POMPIER

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David prévoit la formation de six (6) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David prévoit la formation de six (6) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

15-10-406 - 4.6

AUTORISATION - PARTICIPATION DE MADAME GHISLAINE BOISCLAIR - JOURNÉE DE PARTAGE INTERMUNICIPAL SUR LA PFM EN FORME - 13 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise Madame Ghislaine Boisclair à participer à la Journée de partage intermunicipal sur la PFM en forme, laquelle se tiendra le 13 novembre prochain à Beloeil;

QUE la participante soit autorisée à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à sa participation, le cas échéant, et qu'elle soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-407 - 4.7

RETIRÉ

GREFFE

15-10-408 - 5.1

RETIRÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-10-409 - 5.2

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 603-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603, AFIN D'INSÉRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX

Monsieur le conseiller, Daniel Lévesque, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente un règlement qui portera le numéro 603-4 modifiant le règlement de construction numéro 603, afin d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux.

15-10-410 - 5.3

ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 603-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603, AFIN D'INSÉRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été lu séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter le premier projet de règlement numéro 603-4 modifiant le règlement de construction numéro 603, afin d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux;

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 10 novembre 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

15-10-411 - 5.4

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 604-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 604, AFIN D'EXIGER UN PLAN "TEL QUE CONSTRUIT" POUR UNE INSTALLATION SANITAIRE ET D'INSÉRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE PRÉLÈVEMENT

Monsieur le conseiller, Daniel Lévesque, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente un règlement qui portera le numéro 604-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604, afin d'exiger un plan "tel que construit" pour une installation sanitaire et d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux.

15-10-412 - 5.5

ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 604-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été lu séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

D'adopter le premier projet de règlement numéro 604-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604, afin d'exiger un plan "tel que construit" pour une installation sanitaire et d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux;

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 10 novembre 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

15-10-413 - 5.6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 605-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 605 AFIN D'AJOUTER UNE ALLOCATION AUX MEMBRES DU COMITÉ

Monsieur le conseiller, Denis Charlebois, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente un règlement qui portera le numéro 605-1 modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 605 afin d'ajouter une allocation aux membres du Comité.

15-10-414 - 5.7

ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 605 AFIN D'AJOUTER UNE ALLOCATION AUX MEMBRES DU COMITÉ

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été lu séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter le premier projet de règlement numéro 605-1 modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 605 afin d'ajouter une allocation aux membres du Comité;

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 10 novembre 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

15-10-415 - 6.1

RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS - SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 151427 à 151614

420 073,31 \$

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-10-416 - 6.2

VIREMENTS BUDGÉTAIRES - SEPTEMBRE 2015

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de septembre 2015 portant les numéros Budget 15080 à Budget 15104 ainsi que 150130 pour un montant de 71 429 \$ tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-10-417 - 6.3

MODIFICATION - RÉOLUTION 15-09-380 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - RUE DES GEAIS-BLEUS - APPEL D'OFFRES 2015-014

ATTENDU la résolution 15-09-380 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE dans la résolution mentionnée ci-haut, la source de financement n'était pas mentionnée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les dépenses liées aux travaux de construction pour la réfection de la rue des Geais-Bleus soient puisées à même le règlement d'emprunt numéro 697;

QUE la présente fasse partie intégrante de la résolution 15-09-380.

ADOPTÉE

15-10-418 - 6.4

MODIFICATION - RÉOLUTION 15-09-379 - TRAVAUX DE RÉFECTION - AQUEDUC ET ÉGOUT - RUES ALARIE, DES BOULEAUX ET DES PRUCHES - APPEL D'OFFRES 141-21072-00

ATTENDU la résolution 15-09-379;

ATTENDU QUE dans la résolution mentionnée ci-haut, la date de l'adjudication n'était pas précisée;

ATTENDU QUE dans la résolution mentionnée ci-haut, la source de financement n'était mentionnée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le contrat soit adjugé rétroactivement le 12 mai 2015, étant entendu que les travaux n'ont pas pu commencer avant l'entrée en vigueur du règlement, soit le 24 juin 2015;

QUE les dépenses reliées aux travaux de réfection pour l'aqueduc et l'égout des rues Alarie, des Bouleaux et des Pruches soient puisées à même le règlement d'emprunt 692;

QUE la présente fasse partie intégrante de la résolution 15-09-379.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

Avant l'adoption des résolutions suivantes, Monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption des résolutions de la rubrique *Travaux publics* et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

15-10-419 - 7.1

ADJUDICATION – ACHAT D'UN CAMION USAGÉ AVEC BOÎTE FERMÉE - APPEL D'OFFRES 2015-015

ATTENDU QUE le conseil a autorisé le directeur des Travaux publics à demander des soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un camion usagé avec boîte fermée;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 septembre 2015 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Soumissionnaire	Montant taxes incluses
Location Jean Légaré	38 516,63 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder le contrat pour l'achat d'un camion usagé avec boîte fermée, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Location Jean Légaré, pour un montant de 38 516,63 \$ taxes incluses;

QUE les sommes requises pour l'acquisition du camion usagé avec boîte fermée soient puisées à même le fonds de roulement, le tout amorti sur une période de cinq (5) ans;

QUE monsieur Yves Frenette, directeur du service des Travaux publics, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette transaction;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-420 - 7.2

ADJUDICATION - FOURNITURE DE SABLE ET GRANULAT ABRASIF POUR CHEMINS - HIVER 2015-2016 - APPEL D'OFFRES 2015-016

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et granulats abrasifs pour chemins;

ATTENDU l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 octobre 2015, conformément à la Loi;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Excavation R.B. Gauthier inc.	160 717,23 \$
Dubé et Dubé inc.	118 685,82 \$
Cloutier et fils Excavation inc.	117 876,94 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la soumission conforme présentée par la firme Cloutier et fils Excavation inc., 1310, route 117 à Val-David (Québec) J0T 2N0;

QUE le conseil adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 17,93 \$ taxes incluses par tonne métrique, pour un montant total approximatif de 117 876,94 \$ pour 6 575 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2015-2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-421 - 7.3

ADJUDICATION - FOURNITURE DE SEL À GLACE - HIVER 2015-2016 - APPEL D'OFFRES 2015-017

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sel à glace;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 octobre 2015, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT PAR TONNE MÉTRIQUE (TAXES INCLUSES)
Sel Warwick inc.	111,47 \$
K+S Sel Windsor Ltée.	118,59 \$
Technologie de dégivrage Cargill	105,88 \$
Compass Minerals Canada Corp.	104,50 \$
Sel du Nord inc.	114,92 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil accepte la soumission conforme présentée par la firme Compass Minerals Canada Corp., 577, rue Notre-Dame, unité 209, Repentigny (Québec) J6A 2T6;

QUE le conseil adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 104,50 \$ taxes incluses, par tonne métrique, pour un montant total approximatif de 31 350 \$ pour 300 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2015-2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-422 - 7.4

ADJUDICATION - FOURNITURE ET INSTALLATION DE PATINOIRES - APPEL D'OFFRES 2015-018

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture et l'installation de patinoires;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenu le 13 octobre 2015, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Les installations sportives Agora inc.	74 128,98 \$
Omnitech Sports	75 740,97 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la soumission conforme présentée par la firme Les installations sportives Agora inc.;

QUE le conseil adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 74 128,98 \$ (taxes incluses) le tout conformément à la soumission reçue;

QUE les sommes requises pour ce faire soient puisées à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-10-423 - 7.5

RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - PAVAGES MULTIPRO INC. - RÉFECTION DE DIVERS CHEMINS

ATTENDU la recommandation datée du 5 octobre 2015, rédigée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils relativement au paiement # 1 pour les travaux de réfection des divers chemins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 1 537 732,40\$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 691, le tout sous réserve de la transmission au service de la Trésorerie des quittances requises.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-424 - 7.6

RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - PAVAGES MULTIPRO INC. - RUE DES GEAIS-BLEUS

ATTENDU la recommandation datée du 5 octobre 2015, rédigée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils relativement au paiement # 1 pour les travaux de la rue des Geais-Bleus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 34 931,30 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 697, le tout sous réserve de la transmission au service de la Trésorerie des quittances requises.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-425 - 7.7

RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU la recommandation datée du 6 octobre 2015, rédigée par Nicolas Telmosse, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. relativement au paiement # 1 pour les travaux de réfection de l'égout et de l'aqueduc - Rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Les constructions CJRB inc. une somme de 155 020,78 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692, le tout sous réserve de la transmission au service de la Trésorerie des quittances requises.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-10-426 - 7.8

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICES POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - M.T.Q. NUMÉRO 8810-15-4973

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec sollicite la Municipalité du Village de Val-David pour qu'elle exécute les travaux de déneigement et déglacement sur la rue de l'Église se trouvant sur le territoire de la Municipalité, comme par les années passées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Travaux publics, M. Yves Frenette, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat numéro 8810-15-4973 préparé par le ministère des Transports du Québec pour le déneigement et le déglacement des infrastructures routières, ledit contrat étant consenti en fonction d'une contrepartie totale de 7 686,00 \$ valide pour la saison 2015-2016.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

URBANISME

Dérogations mineures - Parole au public

- 2321, rue Saint-André;

- 1475, rue Le Familial;

- 2059, rue Lausanne.

15-10-427 - 8.1

DÉROGATION MINEURE: 2321, RUE SAINT-ANDRÉ

Demande déposée par M. Johnny Grill en date du 23 juillet 2015 relativement au 2321, rue Saint-André, afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 0,55 mètre dans la marge avant.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00060 au 2321, rue Saint-André, tel que démontré sur le plan préparé par M. Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 14 juillet 2015, minute 15081.

ADOPTÉE

15-10-428 - 8.2

DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 991 532, ROUTE 117

Nouvelle demande de Monsieur Daniel Thibault concernant le projet de construction sur le lot 2 991 532, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises tout en pouvant s'exprimer dans un vocabulaire architectural contemporain;

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QUE les plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant, notamment à proximité de l'emprise de la route 117 de manière à créer un corridor visuel paysager continu et constant;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil accepte le projet de construction numéro 2015-00072 sur le lot 2 991 532, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 15 septembre 2015.

ADOPTÉE

15-10-429 - 8.3

DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 5 763 088, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES

Demande de Monsieur Jean-Pascal Dubé concernant le projet de construction sur le lot 5 763 088, chemin des Boisés-Champêtres.

ATTENDU QUE l'implantation projetée est conçue de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil;

ATTENDU QUE les interventions projetées sont adaptées à la topographie, aux espaces boisés, aux percées visuelles et aux autres caractéristiques naturelles;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE, après étude et analyse, le conseil accepte le projet de construction numéro 2015-00071 sur le lot 5 763 088, chemin des Boisés-Champêtres, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 8 et 21 septembre 2015.

ADOPTÉE

15-10-430 - 8.4

DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1589, ROUTE 117

Demande de Monsieur Simon Vanier concernant le projet de construction au 1589, route 117.

ATTENDU QUE les interventions projetées doivent favoriser les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs. Ces derniers sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la façade latérale d'un bâtiment principal visible d'une voie publique doit être conçue comme une façade principale tout en respectant la prédominance de la façade principale du bâtiment;

ATTENDU QUE le projet doit privilégier une implantation des bâtiments de manière à éviter des murs aveugles visibles à partir de la route 117;

ATTENDU QUE les équipements d'éclairage des aires de stationnement, des aires de livraisons, des accès et des bâtiments doivent avoir un caractère esthétique, décoratif et sobre, et ce, malgré leur rôle fonctionnel et sécuritaire;

ATTENDU QUE le projet ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, après étude et analyse, le conseil accepte le projet de construction numéro 2015-00070 au 1589, route 117, tel que démontré sur les plans reçus les 18 et 21 septembre 2015 et le 6 octobre 2015.

ADOPTÉE

15-10-431 - 8.5

DEMANDE DE RÉNOVATION: 1284, RUE RENÉ-DAVIDSON

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil accepte le projet de rénovation numéro 2015-00065 au 1284, rue René-Davidson, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 21 septembre 2015 à la condition de construire un bâtiment accessoire, soit une remise, détachée du bâtiment principal, conformément au règlement en vigueur.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-10-432 - 8.6

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2315, ROUTE 117

ATTENDU QUE les travaux de stabilisation ou de déblais ou de remblais sont adaptés aux caractéristiques du milieu d'intervention et s'inscrivent dans une approche intégrée d'aménagement paysager;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil accepte le projet d'aménagement du terrain numéro 2015-00074 au 2315, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 16 septembre 2015.

ADOPTÉE

15-10-433 - 8.7

DÉROGATION MINEURE: 1475, RUE LE FAMILIAL

Demande déposée par Madame Virginie Beaulieu et Monsieur Sylvain Desaulniers en date du 4 septembre 2015 au 1475, rue Le Familial afin de permettre la construction d'un vestibule d'une dimension de 3,02 mètres par 4,88 mètres alors que le règlement autorise un vestibule d'un maximum de 2 mètres par 2 mètres.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00075 au 1475, rue Le Familial, tel que démontré sur le plan préparé par Monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre, minute 11853, en date du 21 janvier 2015.

ADOPTÉE

15-10-434 - 8.8

DÉROGATION MINEURE: 2059, RUE LAUSANNE

Demande déposée par Monsieur Éric Chabot en date du 16 septembre 2015 au 2059, rue Lausanne concernant l'implantation d'une piscine à une distance de 1,40 mètre du bâtiment principal alors que le règlement prescrit une distance de 2 mètres entre le bâtiment principal et la piscine.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00073 au 2059, rue Lausanne, tel que démontré sur le plan préparé par Monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute 946, en date du 10 août 2015.

ADOPTÉE

15-10-435 - 8.9

AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-10018 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE Monsieur Yvon Vendette a déposé la demande de permis de lotissement 2015-10018, accompagnée d'un plan de cadastre préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 26 septembre 2014 sous le numéro 21803 de ses minutes;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels doit tenir compte de celle versée en 2009, tel que décrit dans le permis de lotissement numéro 2009-10004, résolution numéro 14-05-209;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10018, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 7 051,36 \$.

ADOPTÉE

15-10-436 - 8.10

AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-10011 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE le représentant de 9129-8901 Québec inc. a déposé la demande de permis de lotissement 2015-10011, accompagnée d'un plan de projet de lotissement préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 28 août 2015 sous le numéro 4839 de ses minutes;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10011, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 12 860,00 \$.

ADOPTÉE

15-10-437 - 8.11

AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-10012 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE Madame Huguette Fréchette a déposé la demande de permis de lotissement 2015-10012;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10012, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 3 220,00 \$.

ADOPTÉE

15-10-438 - 8.12

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - AMÉNAGEMENT SENTIER - PARC DES AMOUREUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder un mandat à Entretien extérieur du nord pour l'aménagement d'un sentier au parc des Amoureux pour la somme de 7 588,35 \$, taxes incluses;

QUE les sommes requises pour ce faire soient puisées à même le fonds de parc;

QUE la soumission produite par Entretien extérieur du nord fait foi du contrat entre les parties;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-439 - 8.13

ADJUDICATION DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - LUMINAIRES - SENTIER PARC DES AMOUREUX



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder un mandat à Dubo Électrique Ltée pour la pose de luminaires dans le sentier à être aménagé dans le parc des Amoureux pour la somme de 22 223,23 \$, taxes incluses;

QUE les sommes requises pour ce faire soient puisées à même le fonds de parc;

QUE la soumission produite par Dubo Électrique Ltée fait foi du contrat entre les parties;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-10-440 - 8.14 RENOUELEMENT - MANDATS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le mandat de trois (3) membres du Comité consultatif sur l'environnement est arrivé à échéance au mois d'août dernier;

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le mandat de ces trois (3) membres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner le renouvellement du mandat des personnes suivantes, savoir:

- Michael Averill d'août 2015 à août 2017;
- Lucille Rocheleau d'août 2015 à août 2017; et
- Ève Massicotte d'août 2015 à août 2017.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

15-10-441 - 9.1 AUTORISATION - BARRAGE ROUTIER LE 3 DÉCEMBRE 2015 - GUIGNOLÉE 2015

ATTENDU la requête formulée le 10 août 2015 par Mesdames Annie Lajoie, directrice générale de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et Annie Bélanger, directrice générale de Moisson Laurentides, relativement à la tenue d'un barrage routier, visant la récolte de sommes d'argent afin de soutenir ces organismes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 3 décembre 2015, sur la rue de l'Église face au Métro Dufresne et sur la route 117 face au restaurant Au Petit Poucet, dans le cadre de la Guignolée 2015, organisée par Bouffe Laurentienne, Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et Moisson Laurentides.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-10-442 - 9.2

ADOPTION - TARIFICATION - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN - HIVER 2015-2016

Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison Hiver
2015-2016, selon le tableau suivant, à savoir:

SKI DE FOND / TÉLÉMARK HORS-PISTE	RAQUETTE	FORFAIT*	
		RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TARIF JOURNALIER 18 ANS +			
16 \$	10 \$	45 \$/hiver 45 \$/annuel	120 \$/hiver 165 \$/annuel
<i>Gratuit pour les moins de 18 ans accompagnés d'un parent</i>			
TARIF JOURNALIER 60 ANS +			
16 \$	10 \$	40 \$	105 \$/hiver 145 \$/annuel
CORPORATIF LOCAL TARIF/PERSONNE			
9 \$/journalier		110 \$/annuel	
Groupe scolaire, garderie, camp de jour, association, regroupement (6 à 17ans) Tarif journalier/Personne			
4 \$ (Indépendamment du nombre)			
GRUPE 15 PERSONNES ET +			
TARIF JOURNALIER / PAR PERSONNE (1 gratuité par 15 personnes)			
SKI DE FOND	RAQUETTE	SKI ET RAQUETTE (6-17 ANS)	
11 \$	8 \$	4 \$	
* Forfait hiver (de novembre 2015 à avril 2016) : Ski de fond, télémark hors-piste et raquette. Forfait annuel (de novembre 2015 à novembre 2016) : Ski de fond, télémark hors-piste, raquette, vélo et randonnée pédestre. Carte perdue 5\$.			

ADOPTÉE

15-10-443 - 9.3

AUTORISATION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET COMMANDITE

ATTENDU les demandes reçues de l'Association des personnes handicapées Clair Soleil, la Société de l'autisme des Laurentides et l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser les sommes suivantes aux organismes suivants:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière réservée au communautaire (Fonds Les Abeilles) :

- 1 000 \$ - Association des personnes handicapées Clair Soleil;
- 1 000 \$ - Société de l'autisme des Laurentides;
- 350 \$ - Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides.

ADOPTÉE

DOCUMENTS DÉPOSÉS

15-10-444 - 10.1

DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES - PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2015

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 30 septembre 2015.

15-10-445 - 10.2

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 21 SEPTEMBRE 2015

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 septembre 2015.

DIVERS

AFFAIRES NOUVELLES

POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Kathy Poulin donne des nouvelles du PPU dont la consultation s'est tenue en août. Prochaine rencontre prévue fin octobre.

Tarifs du Parc, priorité d'offrir des services aux citoyens, mais compte tenu de l'augmentation des coûts d'entretien, il y a une légère augmentation des tarifs.

Gouvernance unifiée du Parc, comité dont font partie Madame Poulin et Monsieur Lévesque.

Invitation à une corvée le 31 octobre prochain pour le nettoyage des sentiers de vélo et de télémark.

Denis Charlebois parle du journal communautaire Ski-se-dit, dans lequel on retrouve plusieurs informations, notamment les compte-rendus des séances du Conseil, dont Monsieur Bourret est responsable. Monsieur Charlebois considère dans l'ensemble son bon travail, mais il y a dans le dernier une annotation quant à sa dernière intervention, où l'on mentionne que Monsieur Charlebois aurait tenu des propos diffamatoires, ce qui a déplu à Monsieur Charlebois, il s'agit d'un manque d'éthique de la part de l'auteur. Monsieur Charlebois s'attend à une rétractation de Monsieur Bourret.

Madame Ghislaine Boisclair parle des activités communautaires et des bénévoles, les remercie pour les activités estivales. Des bénévoles sont encore recherchés, notamment au comptoir alimentaire, lequel est indispensable pour Val-David, aussi pour l'organisme Chance aux chats. Elle nous parle du projet de parc à chiens, pour lequel des bénévoles sont également recherchés.

Madame Nicole Davidson nous parle du concours : remue-méninges sur la réduction des déchets, dont le tirage est le 20 octobre.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Parle également de la route historique des Belles histoires, propulsée par Tourisme Laurentides, dont le lancement officiel sera en décembre.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Mario Émond, 49 rue Alarie, s'adresse à Monsieur Généreux quant aux travaux sur sa rue : 1/5 du réseau est complété. L'hiver s'en vient et fort probablement que les travaux ne seront pas terminés avant le gel. Quels sont les scénarios envisagés?

Aimerait avoir un communiqué pour le public sur ce que Monsieur Généreux vient de fournir comme information.

Suzanne Lapointe veut connaître la logistique des demandes d'accès aux documents.

Jean-Claude Rocheleau veut avoir de l'information sur le comité de travail du Parc, réitère l'intérêt du Regroupement des citoyens à y participer. Se dit désolé que ce comité n'ait pas été interpellé. Demande de réserve faite au Ministère il y a quelques années, veut savoir si ce qui est demandé est que ce soit une réserve naturelle à perpétuité? Où en est cette demande? Est-il exact que la demande fige dans le temps les activités permises ou non dans le Parc? Le document transmis (le formulaire) est-il possible de le consulter? La gestion du Parc est actuellement faite par la Municipalité, est-il question de créer une OBNL, pourquoi faire ainsi? Monsieur prétend que c'est ce qui est véhiculé dans le journal, évoque les coûts importants d'une OBNL, en plus de rajouter salaire, frais d'administration et de gestion.

René Boisvert mentionne avoir assisté à la CLP et dit que des documents sont disparus du site de la CLP. Mentionne qu'une entente ne règle pas le dossier de fond, veut savoir quelles mesures seront prises pour ne pas que cette situation se répète. Pourquoi la politique sur l'intégrité de la personne est-elle disparue du site web de la Municipalité?

Pacte fiscal - Madame la mairesse a-t-elle voté pour ou contre? Qu'est-ce que le pacte amène à la Municipalité? Le pacte nous amène-t-il moins que ce que la Municipalité avait en 2015?

Pierre Lapointe remercie d'avoir évoqué que tous les organismes peuvent être pris avec un problème de harcèlement à l'égard de la gent féminine. Mentionne que le Comité olympique canadien a été plus vite sur ses patins que la Municipalité. Nous rappelle que l'histoire n'est pas drôle du tout, que des femmes ont souffert à Val-David, sous le régime d'harcèlement psychologique, dit que la Municipalité ne fait rien depuis 20 mois. Dit qu'en février 2014, deux femmes ont demandé à rencontrer la mairesse, Danielle Ladouceur et Aline Thériault, pour se plaindre. Ces femmes découragées, brisées et anihilées sont tombées en arrêt de travail. Madame la mairesse aurait, pendant 17 mois, refusé leur acceptation à la CSST. Pendant 17 mois la Municipalité aurait engagé plusieurs firmes d'avocat et de conseillers. La Municipalité a proposé une entente aux deux femmes pour ne pas que cela sorte. Combien la Municipalité va-t-elle payer de frais d'avocats pour les poursuites intentées par la greffière? Ces femmes vont signer un document qui fera en sorte qu'elles n'auront pas le droit de parler des sévices subis. Dit que la mairesse n'a pas de colonne et qu'elle devrait démissionner.

Jean-Claude Rocheleau veut savoir ce qui se passe avec la Sapinière? Y a-t-il un projet en cours pour développer et utiliser l'ancien site?

A lu la lettre écrite par les conseillers et la lettre de la mairesse. Est surpris des commentaires de la mairesse, car ces commentaires distorsionnent les faits qui sont survenus. Les conseillers ont tous une obligation de confidentialité de ce qui est discuté au caucus. Mentionne que la confidentialité ne s'applique pas aux élus. Lorsque la terminaison de la greffière est survenue, les documents auraient du être transmis aux conseillers. Reproche à la mairesse de ne pas avoir transmis la lettre de la greffière.

Eve Massicotte veut revenir sur le Parc régional, trouve que c'est trop facile de critiquer et de ne pas donner la reconnaissance sur les choses importantes. Est contente et compte s'impliquer durant les périodes de questions des séances. Merci pour le travail, particulièrement pour le Parc Régional.

Pierre Guy: concernant la réserve naturelle, le 7 septembre 2003, les citoyens ont voté par référendum pour acquérir un bout du territoire. En 2006, le conseil a décidé d'agrandir le territoire du Parc. Le Parc est très bien protégé par le schéma d'aménagement de la MRC. Pourquoi une gestion confiée à une OBNL? Qu'advient-il des employés du Parc. Demande un référendum sur la question du Parc.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-10-446 - 12

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 octobre 2015 soit levée à 21 h 27.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe